AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-3-74 724176

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 4 8 Mars 1974

POSSIBILITES DE DESHERBAGE DES CEREALES AU PRINTEMPS

Le succès d'un désherbage est lié à plusieurs facteurs qui sont à connaître et qui dépendent essentiellement :

1) de la flore adventice à éliminer,
2) des herbicides applicables sur la culture à protéger,
3) de l'époque de traitement,
4) du matériel de traitement,
5) de la sélectivité de l'herbicide vis-à-vis de l'espèce et de la variété cultivées.

DESHERBAGE DES CEREALES D'HIVER

Pour le choix des produits en fonction de la flore adventice, il est possible de rattacher les problèmes particuliers à une culture, à l'un des quatre cas suivants :

Cas n° 1 : CEREALES ENVAHIES DE GRAMINEES

a) Présence de Vulpin, Agrostide jouet du vent, Pâturin commun :

- Blés d'automne :

En fin d'hiver, début de printemps (du stade 3 feuilles - 1 talle, à fin tallage) :

- dichlobénil + monolinuron (Cyclanit) - méthabenzthiazuron (Tribunil)
- chlortoluron (Dicuran, Chlortocide)* - métoprotryne (Gésaran 25)
- métoxuron* (Dosanex).

- Escourgeons et orges d'hiver :

En fin d'hiver, début de printemps (du stade 3 feuilles - 1 talle, à fin tallage) :

- chlortoluron* - métoxuron*.

b) Présence de Folle avoine : voir les pages spéciales "Folle avoine" ci-après.

Cas n° 2 : CEREALES ENVAHIES DE VULPIN ET DE GAILLET

- Céréales d'hiver : stade 3 feuilles à mi-tallage :

- métoxuron* (Dosanex)
- chlortoluron + mécoprop* (Printan 22).

.../...

301

- Blés : du stade 3 feuilles à mi-tallage :

  - chlortoluron + mécoprop + dicamba* (Norlan total),
  - méthabenzthiazuron + bromoxynil + mécoprop (Tribunil triple).

Cas n° 3 : CEREALES ENVAHIES PAR DES DICOTYLEDONES RESISTANTES AU 2,4-D et M.C.P.A. (GAILLET, MATRICAIRE, RENOUEES, ORTIE ROYALE, STELLAIRE...)

- Céréales à 2/3 feuilles et adventices du stade cotylédons au stade 2 feuilles :

  Colorants nitrés : dinoterbe ou D.N.O.C. par temps froid, dinosèbe lorsque la température est supérieure à 12 - 15° (suivant formulations).

- A partir du début du tallage :

  - mécoprop + bromoxynil + ioxynil (Oxytril M),
  - mécoprop + ioxynil (Actril M et Certrol H),
  - mécoprop + dinoterbe (D.M. 68),
  - mécoprop + bentazone (Basagran P),
  - M.C.P.A. + flurénol (Aniten M),
  - mécoprop + cyanazine (Bladotyl) (sur blé).

- A partir du milieu du tallage :

  - méthabenzthiazuron + bromoxynil + mécoprop (sur blé seulement).
  - associations de mécoprop avec dicamba, M.C.P.A., piclorame :
    . mécoprop + dicamba (Quinorexone S.P., Cepedic M.P., Cydexone super).
    . mécoprop + 2,4-M.C.P.A. + dicamba (Trinol super).
    . mécoprop + 2,4-M.C.P.A. + 2,4-D + piclorame (Printazol total).
  - 2,4-M.C.P.A. + dicamba (Cydexone spécial, Quinorexone).
  - 2,4-M.C.P.A. + 2,4-D + piclorame (Printazol N).

Cas n° 4 : CEREALES ENVAHIES PAR DES DICOTYLEDONES VIVACES (CHARDONS, LISERONS...)

Utiliser le 2,4-D* entre le début de la montaison et le début du gonflement de la céréale sur des herbes bien développées et en pleine croissance.

/ DESHERBAGE DES CEREALES DE PRINTEMPS /

- Contre la FOLLE AVOINE :

  Sur orge : - triallate juste après le semis (Avadex BW)*.
  - barbane (Caryne) au stade 1 à 2 f. ½ de la Folle avoine.
  - barbane + mécoprop + M.C.P.B. (Néobyne) au stade 1 à 2 f. ½ de la Folle avoine.
  - fluofenprop isopropyl (Barnon) : fin tallage à 1 noeud de l'orge.

  Sur blé : - benzoylpropéthyl (Suffix) : début montaison à gonflement du blé.

Dans les cultures de blé où les mauvaises herbes sont essentiellement des dicotylédones (voir cas n° 3 et 4), les variétés étant généralement plus sensibles au 2,4-D et M.C.P.A., préférer les applications précoces avec des colorants ou des associations à base de mécoprop.

REMARQUE :

CAS DES SEMIS SOUS-COUVERT DE LEGUMINEUSES

- Traiter tôt aux colorants, puis semer après un délai de 15 jours.
- Si le semis est fait en même temps que la céréale, utiliser le dinosèbe lorsque le trèfle ou la luzerne ont au moins 2 feuilles trifoliées.

----

* Bien suivre les instructions du fabricant concernant la sensibilité de certaines variétés.

.../...

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1974

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LISTES ÉTABLIES PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
* thiométon
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate
chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

302

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

* bénomyl	manèbe : 160 g
captafol : 100 g	* méthylthiophanate
captane : 150 g	oxyquinoléate de cuivre : 80 g
carbatène : 200 g	propinèbe : 200 g
* carbendazim	soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
dichlone : 50 g	thirame : 200 g
dithianon : 50 g	zinèbe : 200 g
doguadine : 70 g	zirame : 180 g
folpel : 100 g	
mancozèbe : 160 g	

association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

* benomyl
binapacryl : 50 g
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
drazoxolon : 40 g
* méthylthiophanate
soufres fluents en poudrage
soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal

captafol : 120 g	thirame : 175 g
captane : 250 g	zirame : 175 g
ferbame : 175 g	

association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

colorants nitrés : 600 g
dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
* huile d'anthracène + fluénétil + huile minérale
huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. — VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

* acéphate	mévinphos : 50 g
azinphos éthyl et méthyl : 40 g	parathion éthyl : 20 g
bromophos : 50 g	parathion méthyl : 30 g
carbaryl : 120 g	parathion éthyl et méthyl : en poudrage
carbaryl : en poudrage	phosalone : 60 g
dialifor : 75 g	phosalone : en poudrage
diazinon : 25 g	* tétrachlorvinphos
diazinon : en poudrage	
* dichlorvos	
fénitrothion : 50 g	
malathion : 75 g	
malathion : en poudrage	
méthomyl : 37,5 g	
méthidathion : 30 g	

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g	parathion méthyl : 30 g
carbophénothion : 30 g	phenkapton : 20 g
* dialifor	phosalone : 60 g
diazinon : 25 g	phosalone : en poudrage
diéthion : 75 g	prothoate : 30 g
malathion : 75 g	
méthidathion : 40 g	
parathion éthyl : 25 g	

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g	oxydéméton méthyl : 25 g
formothion : 40 g	vamidothion : 50 g
* monocrotophos	

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g	tétradifon : 16 g
chlorofénizon : 50 g	* tétrasul
fénizon : 50 g	

composés halogénés

* bromopropylate	dicofol : en poudrage
dicofol : 50 g	

quinoxaline

thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

* benzomate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain
chlorfénéthol + chlorfensulfide 37,5 g + 37,5 g

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 175 g
carbatène : 300 g (raisin de table)

dichlofluanide : 125 g	mancozèbe : 280 g
folpel : 150 g	manèbe : 280 g
folpel : en poudrage	propinèbe : 280 g
* mancopper	zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

captafol : 180 g	mancozèbe : 280 g
captane : 175 g	manèbe : 280 g
dichlofluanide : 250 g	propinèbe : 280 g
folpel : 175 g	zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

* bénomyl
* captane
* carbendazim
* dichlofluanide
* folpel (pulvérisation et poudrage)
* méthylthiophanate
* thirame

Oïdium :

* bénomyl
* dichlofluanide
dinocap : 30 g
dinocap : en poudrage
* méthylthiophonate
soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 625 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
carbaryl : 1 000 g en poudrage
chlorfenvinphos : 25 g
* dioxacarb
endosulfan : 35 g
endosulfan : 600 g en poudrage
lindane : 8 g
lindane : 100 g en poudrage
méthidathion : 30 g
méthiocarbe : 100 g
phosalone : 60 g
phosalone : 800 g en poudrage
phosmet : 50 g
phosphamidon : 30 g
promécarbe : 75 g
roténone : 10 g
roténone : 100 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal
captafol : 160 g
chlorothalonil : 150 g
folpel : 150 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
métirame-zinc : 200 g
oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

* aldicarbe
  (traitement du sol)
* carbofuran
  (traitement du sol)
* dialifor

diméthoate : 500 g
disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
formothion : 500 g
isolane : 200 g
lindane : 300 g
mévinphos : 350 g
oxydéméton méthyl : 200 g
parathion éthyl : 200 g
parathion méthyl : 300 g
* phorate
  (traitement du sol)

phosphamidon : 300 g
vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

* acéphate
* aldicarbe
  (traitement du sol)

azinphos éthyl
et méthyl : 250 g
* carbofuran
  (traitement du sol)

diazinon : 150 g
diméthoate : 250 g
fenthion : 500 g
* formétanate

formothion : 250 g
lindane : 300 g
mévinphos : 350 g
parathions : 150 g
* phorate
  (traitement du sol)

phosalone : 500 g
phosphamidon : 200 g
* thiométon

toxaphène : 1 500 g
trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

* bacillus thuringiensis

DDT (granulés) : 1 500 g
* fénitrothion
* parathion
* tétrachlorvinphos

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

azinphos éthyl
et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
diazinon : 25 g
diazinon : 350 g
en poudrage
dichlorvos : 100 g
diéthion : 75 g
diméthoate : 30 g
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 6 g
lindane : 30 g
lindane : 400 g
en poudrage
malathion : 75 g
malathion : 1 000 g
en poudrage
* méthidathion

méthomyl : 30 g
mévinphos : 35 g
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
* ométhoate

parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathions : 250 g
en poudrage
phosalone : 60 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
pyréthrines
synergisées : 12 g
roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl
et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
diazinon : 25 g
diazinon : 360 g
en poudrage
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
naled : 100 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
mévinphos : 35 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil

tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

dicofol : 50 g
dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 40 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate

dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)

diazinon : 30 g
diméthoate : 50 g
formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

diméthoate : 30 g
formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
* fonofos

trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
* fonofos (traitement du sol)

trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

* bénomyl

chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
dinocap : en poudrage
* drazoxolon
* méthylthiophanate
* méthyrimol

soufres fluents (poudrage)
soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
* thiophanate

(1) **Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.**

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

*Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - * N^os Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD.*

FRANLY - 14685

Directeur-Gérant : L. BOUYX